

**Veillez noter les conditions suivantes :** La durée de cet accord est d'un an à partir de la date d'achat.

1. Le présent contrat d'utilisation du logo (« contrat ») est daté de \_\_\_\_\_ et conclu entre Statista Inc. (« Statista ») et vous (le « titulaire de la licence »). En signant ce contrat, vous acceptez la durée de douze (12) mois ou de vingt-quatre (24) mois, telle qu'indiquée par votre choix à la page un (1) de ce contrat (« Durée »). La durée prend effet à la date de signature complète du présent contrat.
2. En contrepartie du paiement, dû trente (30) jours après la signature de cet accord, le Licencié se voit accorder par la présente une licence non exclusive, mondiale, non transférable, non sous-licenciable pendant la durée de cet accord pour les droits d'utilisation, tels que déterminés par le forfait applicable, du logo à l'enseigne de Forbes et Statista (le "Logo") figurant ci-dessus dans le formulaire de commande. Statista a l'autorité pour octroyer cette licence pour le logo, mais le logo lui-même est la propriété intellectuelle de Forbes et tous les autres droits sont réservés. Le Licencié reconnaît et accepte que le Logo et tous les droits, titres et intérêts qui y sont liés sont et demeureront la propriété exclusive de Forbes.
3. Le Licencié ne peut attribuer aucune déclaration de fait à Forbes ou à Statista au-delà de votre classement dans votre secteur d'activité respectif. Vous seul êtes responsable de l'admissibilité de l'utilisation commerciale du Logo conformément aux lois fédérales ou étatiques, aux lois sur la concurrence ou à toute autre loi ou réglementation ; à cet égard, Forbes et Statista n'offrent aucune garantie et n'assument aucune responsabilité. Le Licencié ne doit pas déformer, falsifier, altérer le sens ou modifier de quelque manière que ce soit le Logo.
4. Statista peut résilier cet accord moyennant un préavis écrit de 5 jours si le Licencié enfreint de manière substantielle l'une des modalités de cet accord ; toutefois, cet accord ne sera pas résilié si la partie en violation a remédié de manière substantielle à la violation dans un délai de 10 jours suivant un avis conformément à cette section, à la satisfaction raisonnable de Statista.
5. Statista peut résilier cet accord immédiatement sur avis si le Licencié : (i) est accusé de tout crime ou délit impliquant une turpitude morale, (ii) est impliqué dans toute situation ou occurrence qui porte préjudice au Licencié en le mettant en public dans le discrédit, le mépris, le scandale ou la ridicule ou qui insulte ou offense la morale publique ou la décence ; ou (iii) toute modification des données sous-jacentes où le Licencié ne serait donc plus admissible à l'utilisation du Logo.
6. À la résiliation ou à l'expiration de cet accord, le droit du Licencié à utiliser le Logo prendra fin immédiatement et tous les droits accordés au Licencié en vertu du présent accord à l'égard du Logo reviendront automatiquement à Forbes sans autre préavis.
7. En aucun cas, Forbes ou Statista ne seront responsables de quelque dommage que ce soit (y compris, sans limitation, les dommages directs liés à la perte de revenus ou de bénéfices) résultant de l'utilisation du Logo, quel que soit le fondement juridique de ces dommages.
8. En ce qui concerne le Logo et l'analyse qui le sous-tend, ni Forbes ni Statista, ni leurs employés ou entrepreneurs, ne font aucune garantie, explicite ou implicite, ou légale, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier concernant le Logo.
9. Le Licencié devra défendre (à ses propres frais et dépens), indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité Forbes et Statista ainsi que leurs filiales, affiliées, maisons mères, partenaires et licenciés respectifs de tout dommage, coût, responsabilité, préjudice ou dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et frais) qu'ils pourraient encourir ou dont ils pourraient être responsables découlant de toute violation ou prétendue violation des obligations du Licencié aux termes du présent accord, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence et la faute intentionnelle. Forbes et Statista ne seront pas responsables envers le Licencié, que ce soit en responsabilité civile, en contrat ou en d'autres réclamations en droit ou en équité, pour tout dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif, exemplaire ou punitif découlant de cet accord, indépendamment de si une partie a été informée de tels dommages. La responsabilité maximale combinée de Forbes et Statista envers le Licencié en vertu de cet accord, que ce soit en vertu d'une réclamation en responsabilité civile (y compris la négligence), n'excédera pas le montant total de la rémunération à recevoir par Statista en vertu de celui-ci.
10. Cet accord contient la compréhension complète et exhaustive des parties concernant l'objet des présentes et remplace toutes les représentations et compréhensions antérieures, qu'elles soient verbales ou écrites. Cet accord sera interprété et les droits et obligations des parties seront régis par les lois de la République de l'Inde, sans référence à ses principes de conflit de lois. Tous les montants décrits seront en dollars américains et sont nets de toutes les taxes de vente, d'utilisation, de propriété et autres taxes connexes ainsi que des droits de douane.